



Appel à projet restauration pour les événements de la Ville

Dans le cadre de certains événements, la Ville lance un appel à projet pour assurer la restauration du public, ouvert aux acteurs économiques et associatifs locaux souhaitant vendre des produits locaux et de qualité.

En applications des articles L.2122-1-1, L.2122-1, R.2122-1 et L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Sommaire

1 Présentation des lieux _____	2
1.1 Portes ouvertes des ateliers d'artistes - Place de la Laïcité _____	
_____	2
1.2 Fête nationale – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad _____	2
1.3 Village d'été – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad _____	2
2 La présentation du projet _____	2
2.1 Le fondement juridique _____	2
2.2 La durée d'occupation _____	2
3 Modalités de participation _____	3
4 Critères de sélection des candidatures et d'offres : _____	3
5 La date limite de remise des candidatures _____	3

1 Présentation des lieux

1.1 Portes ouvertes des ateliers d'artistes – Place de la Laïcité (Hôtel de Ville)

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2024 de 10h à 18h

Répartis dans toute la ville, 102 artistes participent cette année aux Portes ouvertes des ateliers d'artistes.

Point central de l'événement : la place de la Laïcité, où se tiendront plusieurs animations :

- Création d'une œuvre avec la participation des habitants
- Exposition
- Départ et arrivée de visites guidées
- Départ et arrivée de navettes

1.2 Fête nationale – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad

La fête nationale se tiendra le samedi 13 juillet 2024 de 19h à 1h.

- 19h à 21h : Accueil du public avec un fond musical, spectacle de déambulation.
- Animations : Course à sac, chamboule-tout, jeu de cordes, maquillage...
- Espace de restauration
- 21h à 01h : Bal populaire
- 23h à 23h20 : Feu d'artifice sur le thème des jeux olympiques

1.3 Village d'été – Complexe sportif Paul Baldit – Stade Stalingrad

Le complexe sportif Paul Baldit se transforme en parc d'animation avec de nombreuses activités ludiques et attractifs le lundi 15 juillet 2024 de 17h à 22h et du mardi 16 juillet au dimanche 28 juillet 2024 de 15h30 à 21h. Le village d'été sera fermé exceptionnellement le jeudi 25 juillet 2024.

1.4 Club 2024 – Complexe sportif Alice Milliat

Le complexe sportif Alice Milliat se transforme en « Club 2024 », proposant un espace de retransmission des compétitions, d'un espace d'animations sportives et de restauration.

Le vendredi 26 juillet 2024 de 18h30 à 23h et du samedi 27 juillet au dimanche 11 août 2024 de 16h30 à 23h, les horaires indiqués seront susceptibles de modification à la marge.

Les concessions de boisson et d'alimentation, droit exclusif des partenaires marketing de Paris 2024 (Coca-cola, Danone, Miko, Tourtel twist). Les autres marques doivent-être masquées et versées dans des contenants neutres (voir annexe Réglementation « Club 2024 »).

2 La présentation du projet

2.1 Le fondement juridique

La ville lance un projet en vue d'assurer, sur l'espace public, la restauration publique, ouvert aux acteurs économiques et associatifs. Dès lors, sur le fondement **de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété publique**, une procédure de sélection sera organisée en vue de l'occupation desdits domaines publics, en vue d'exercer les activités de restaurations publiques.

Pour cette raison, et **en application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes**

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

publiques, la ville s'engage à mettre à disposition à l'occupant, les domaines publics des lieux précités ci-dessus.

En application de l'**article R.2122-1 dudit code**, l'occupation desdits domaines publics sera consentie par la voie d'une convention d'occupation du domaine public.

2.2 La durée d'occupation

La convention sera conclue pour une durée correspondant à la durée des activités prévues ;

- Soit de 10h à 18h, s'agissant des portes ouvertes des ateliers d'artistes qui se tiendra le samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2024
- Soit de 19h à 1h du matin, s'agissant de la fête nationale qui se tiendra le samedi 13 juillet 2024
- Soit, de 17 h à 22h, le lundi 15 juillet 2024 pour les activités ludiques et attractifs et du mardi 16 juillet au dimanche 28 juillet de 15h30 à 21h.

3 Modalités de participation

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant devra s'acquitter d'une redevance fixée à **24,94€ par jour, conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.**

4 Critères de sélection des candidatures et d'offres :

Les critères de sélection sont les suivants :

- Les actions entreprises par le candidat pour le développement durable de la manifestation,
- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés,
- Leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu étant précisé que la Ville privilégie les produits issus du terroir. Une attention particulière sera portée sur les circuits courts.
- Les contenants utilisés à la vente alimentaire, gobelets, couverts, assiettes, emballages, etc... devront être recyclables, réutilisables ou biodégradables.
- Une présentation de votre structure et vos coordonnées ;
- Une présentation de votre offre ;
- Vos besoins techniques (fiche de participation : matériels tables et chaises, puissance électrique, etc.).

5 La date limite de remise des candidatures

Dépôt des candidatures avant le vendredi 10 mai 2024, 17h

Informations pratiques des événements :

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre votre proposition, compléter et renvoyer la fiche de participation, par mail à nchenut@ville-romainville.fr, ou par courrier à :

Mairie de Romainville
Direction de la Communication & Événementiel
Service événementiel et protocole
Place de la Laïcité
93230 Romainville

Le service Événementiel reprendra contact avec vous.

Hôtel de Ville
Place de la Laïcité
93231 Romainville Cedex
Tél. : 01 49 15 55 00
Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr